



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisanat

Question écrite n° 55062

## Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la situation des professions artisanales au regard des difficultés d'embauche d'un salarié. En effet la procédure d'embauche est lourde et complexe pour les entreprises artisanales, déjà surchargées de travail. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour favoriser l'embauche de salariés par ces entreprises.

## Texte de la réponse

La simplification des formalités administratives, et plus particulièrement celles liées à l'embauche et à la gestion des salariés dans les entreprises artisanales, constitue une des principales préoccupations du Gouvernement. Par un décret n° 98-252 du 1er avril 1998, le Gouvernement a relancé la procédure de déclaration unique d'embauche, créée en 1995. Grâce à cette procédure, les démarches d'embauche d'un salarié sont réduites à une seule déclaration, procédure qui comportait auparavant onze déclarations distinctes. Pour poursuivre cette volonté de simplification, une formule inspirée du chèque emploi-service est actuellement à l'étude, en particulier pour répondre aux attentes de simplification de la gestion des salariés dans les secteurs de l'artisanat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55062

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 2000, page 6957

**Réponse publiée le :** 5 février 2001, page 856